



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES JEUNES

SAISON 2025/2026 **PROCES VERBAL N°15**

Réunion Plénière du 12/11/2025

Salle Municipale d' Etoutteville

Président : Mr LIBERGE Jean

Membres de la commission présents : Mrs Thierry BLONDEL – Denis OLIVIER- Dominique FONTAINE-Thomas NIEMIER- Frédéric LUCAS-Philippe DAJON (membre du CODIR et président de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux)

Absents excusés : Mr Luc DUVAL

Absent non excusée : Mr Yanis DECAYEUX

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous rappelons aux clubs que pour toute communication ou demande d'information, ils doivent :

- Soit utiliser l'adresse électronique du district : district@dfsm.fff.fr
- Soit téléphoner au 0276528172

En aucun cas vous ne devez contacter directement un membre de la commission.

Merci d'indiquer la catégorie et la poule dans lesquelles évolue votre équipe

Appel des décisions : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci **Dans un délai de 2 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Les dates et heures des rencontres sont fixées au calendrier, elles sont IMPÉRATIVES.

Aucune dérogation ne saurait être accordée, sauf circonstances exceptionnelles , seule la CDCMJ pourra accorder une dérogation , il sera possible d'avancer les dates des rencontres sur Footclub avec l'accord du club adverse

Il est demandé aux clubs de répondre le plus rapidement possible aux demandes de modification de matchs sur FOOTCLUB

Homologation des rencontres : Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est Prononcée par la CDCMJ, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune Instance la concernant

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.

Le procès verbal n°13 et son annexe sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

RECTIFICATIF

Match n°55002463 : CA CHEMINOTS STEPHANAIS 2 / PLATEAU QUINCAMPOIS FC 3 en U13 D4 poule C de la journée du 11/10/2025

Suite au mail reçu de CA CHEMINOTS STEPHANAIS le 04/11/2025 à 10h23 et après contrôle , la commission annule l'amende à CA CHEMINOTS STEPHANAIS de 30€ du PV n°12 pour non utilisation de la FMI et inflige à PLATEAU QUINCAMPOIS FC une amende de 30€ pour non utilisation de la FMI.

Match n°54977786 : U FONTENAISE 3 / LE HAVRE SPORT FOOT 3 en D4 poule G de la journée du 14/10/2025

Suite au mail reçu le 16 novembre 2025 à 19h36 de UNION FONTAINAISE , suite à un problème technique la commission annule l'amende à UNION FONTAINAISE de 30€ du PV n°12 pour non utilisation de la FMI.

DOSSIER EN RETOUR DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ARBITRES

U15 D2

Poule C du 4 octobre 2025

Match n°54015198: RC NORMAND 2020.1 / US LILLEBONNE 2

Le match a été arrêté à la 2ème minute de jeu

Prenant connaissance de la commission départementale des arbitres dans son PV n°3 du 9/10/2025 publié le 10/10/2025. La commission donne match à rejouer à une date ultérieure.

DOSSIER EN RETOUR DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX

U15 D1

Poule B du 20 septembre 2025

Match n°54014521 : GRPT ELBEUF CLEON CAUDEBEC 2 / GCO BIHORELLAIS 1

Réserve avant match de GCO BIHORELLAIS 1

Prenant connaissance de la commission départementale des arbitres dans son PV n°2 du 30/10/2025 publié le 06/11/2025. La commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

U15 D2

Poule G du 13/09/2025

Match n°54015658 : US NORMANDE 76 . 1 / ENT AS MESNEROISE.US LONDINIERES 1

Réserve d'avant match de US NORMANDE 76 . 1

Prenant connaissance de la commission départementale des arbitres dans son PV n°2 du 30/10/2025 publié le 06/11/2025. La commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain .

DOSSIER EN RETOUR DE LA COMMISSION REGIONALE DE DISCIPLINE

Match de coupe de Normandie U18 du 27/09/2025

Match n°54829726 : CA LONGUEVILLAIS / AS MADRILLET CHATEAU BLANC

Prenant connaissance de la Commission Régionale de Discipline dans le PV n°7 bis du 8 octobre 2025 publié le 16/10/2025 de sanctionner du retrait de DEUX (2) points dont UN avec sursis à l'équipe de CA LONGUEVILLAIS évoluant en championnat U18 D2 poule E

FORFAIT GENERAL

Forfait général de REUNION FC

La commission prend note du mail REUNION FC en date du jeudi 30 octobre 2025 à 13h44 du forfait général de son équipe U13 Poule D2 Poule D.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

La commission jugeant en 1ère instance :

Ce forfait général intervenant avant les deux dernières journées de la dite compétition (compétition de jeune en deux phases par match aller simples) tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre ce club sont annulés.
La commission inflige à REUNION FC une amende de 330€ pour forfait général en application des droits et pénalités du DFSM.

Forfait général de FC VIEUX MANOIR

La commission prend note du mail FC VIEUX MANOIR en date du mardi 4 novembre 2025 à 10h24 du forfait général de son équipe U13 Poule D4 Poule E.

La commission jugeant en 1ère instance :

Ce forfait général intervenant avant les deux dernières journées de la dite compétition (compétition de jeune en deux phases par match aller simples) tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre ce club sont annulés.
La commission inflige à FC VIEUX MANOIR une amende de 330€ pour forfait général en application des droits et pénalités du DFSM.

Journée du 18/10/2025

U18 D1

Poule A:

Match n° 54011591 : ESM GONFREVILLE 22 / USF FECAMP 21

La rencontre est reportée au 1^{er} Novembre à 15h30.

Poule B:

Match n° 54011809 : CMS OISSEL 22 / AL DEVILLE MAROMME 22

La commission inflige à AL DEVILLE MAROMME une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (même personne sur le banc et arbitre assistant 2).

Match n° 54011812 : MONT SAINT AIGNAN FC 21 / ROUEN SAPINS FC 21

La commission inflige à MONT SAINT AIGNAN une amende de 20€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (même personne sur le banc , arbitre assistant 1 , délégué).

La commission inflige à ROUEN SAPINS FC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque la signature d'après-match de l'éducateur responsable).

Poule C:

Match n° 54011898 : FC LA VARENNE 21 / US LUNERAYSIENNE 21

Forfait déclaré de FC LA VARENNE 21 , par mail envoyé le jeudi 16 octobre à 21h39.

La commission jugeant en 1ère instance :

✓ donne match perdu par forfait déclaré (0 point) à FC LA VARENNE (21) sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier US LUNERAYSIENNE (21) sur le score de 3 buts à 0,

Inflige une amende de 80 € à FC LA VARENNE en application des droits de pénalités du DFSM.

Dit que les frais d'arbitrage sont à créditer au compte de FC LA VARENNE.

U18 D2

Poule A

Match n° 54012963 : GAINNEVILLE AC 21 / AS ST ADRESSE BUT 21

La commission inflige à GAINNEVILLE AC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de délégué).

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Poule B

RAS

Poule C

Match n°54013380 : STADE VALERIQUAIS 21 / AS COTE D'ALBATRE 21

La commission inflige à STADE VALERIQUAIS une amende de 30€ pour non utilisation de la FMI.

Poule D

Match n°54717437 : FC FREVILLE .BO.SIVOM 21 / FC TOTES 21

La commission inflige à FC FREVILLE .BO.SIVOM une amende de 30€ pour non utilisation de la FMI.

Poule E

Match n°54013625 : RC ETALONDES 21 / ENT.VIENNEET SAANE 21

La commission inflige à RC ETALONDES une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de délégué).

Match n°54013626 : ENT CANTON GOURNAY 21 / CA LONGUEVILLAIS 21

La commission inflige à ENT CANTON GOURNAY une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de dirigeant).

Match n°54013627 : AS MESNIEROISE 21 / ES JANVALAISE 21

La rencontre est reportée au 1 novembre 2025

Poule F

Match n°54013754 : ST AUBIN FC 22 / O.DE DARNETAL 21

La commission inflige à ST AUBIN FC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de délégué).

Poule G

Match n° 54013804 : US MESNIL ESNARD FRAN 22 / S DE GRAND QUEVILLY 21

La commission inflige à US MESNIL ESNARD FRAN une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de délégué).

Poule H

Match n°54013982 : SC PETIT COURONNE 21 / MONT ST AIGNAN FC 21

La rencontre est reportée à une date ultérieure

U15 D1

Poule A:

Match n° 54014256 : SC OCTEVILLE SUR MER 1 / OLYMPIA'CAUX FOOTBAL 1

La commission inflige à SC OCTEVILLE SUR MER une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (même personne sur le banc et délégué).

Match n° 54014257 : ES DU MONT GAILLARD 1 / US DE BOLBEC 1

La commission inflige à ES DU MONT GAILLARD une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de délégué).

Poule B:

Match n°54014531 : G ELBEUF.CLEON.CAUDEBEC 2 / AS MADRILLET CHAT BL 1

La commission inflige à G ELBEUF.CLEON.CAUDEBEC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

de match (même personne sur le banc et arbitre assistant 1).

Poule C:

RAS

U15 D2

Poule A

Match n° 54015014 : SC OCTEVILLE SUR MER 2 / ES DU MT GAILLARD 2

La commission inflige à SC OCTEVILLE SUR MER une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence délégué)

Match n° 54015015 : HAVRE AC 2 / RC DU PORT DU HAVRE 1

La commission inflige à HAVRE AC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence délégué)

Poule B

RAS

Poule C

RAS

Poule D

Match n° 54046984 : AS FAUVILLAISE 2 / AS SASSETOT THEROULD 1

La commission inflige à AS FAUVILLAISE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence délégué)

Match n° 54046985 : AS VALLEE DU DUN 1 / US DOUDEVILLAIIS 2

La commission inflige à AS VALLEE DU DUN une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence délégué)

Poule E

RAS

Poule F

Match n° 54015629 : ISNAUVILLE FC 2 / AS GOURNAY FOOTBALL 1

La commission inflige à ISNAUVILLE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence délégué)

Match n° 54015632 : AS CANTON D'ARGUEIL 1/FC LA VARENNE 1

La commission inflige à AS CANTON D'ARGUEIL une amende de 20€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence délégué et dirigeant)

Poule G

Match n° 54015673 : ES AUMALOISE 1 / ENT ASM USL 1

La commission inflige à ES AUMALOISE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence délégué)

Poule H

R A S

Poule I

Courriel : district@dfsdfm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Match n° 54015892 : S DE GRAND QUEVILLY 1 / FC TOURVILLE RIVIERE 1

La commission inflige à FC TOURVILLE RIVIERE une amende 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence dirigeant)

Match n° 54015898 : AS5V 1 / G ELBEUF CLEON CAUDEBEC 3

La commission inflige à AS5V une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d arbitrage (absence délégué)

Match n° 54015900 : CMS OISSEL 2 / AS LONDAISE 1

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale des Arbitres dans son PV n°5 du 21/10/2025 , publié le 23/10/2025 (transmis à la commission CDCMJ)

La commission CDCMJ déclare AS LONDAISE 1 forfait sur le terrain suite à la non présentation de licence de l'ensemble des joueurs.

La commission donne match perdu par forfait à AS LONDAISE 1 sur le score de 0 but à 3 buts (0 point) pour en faire bénéficier CMS OISSEL 2 sur le score de 3 buts à 0, inflige à AS LONDAISE une amende de 120€ en application des droits de pénalités du DFSM.

Dit que les frais d'arbitrage sont à créditer au compte de AS LONDAISE.

Poule J**Match n° 54016148 : REUNIONNAIS FC 1 / MAISON QUARTIER GRIEU 2**

Match non joué terrain impraticable

La rencontre est reportée à une date ultérieure

Poule K**Match n° 54016920 : GRAND COURONNE 1 / CSM OISSEL**

La commission inflige à CSM OISSEL une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence dirigeant).

Matchs du 25 octobre 2025**U18 D1****Poule A****Match n° 54011579 : ES DU MONT GAILLARD (22) / USF FECAMP (21)**

La commission inflige à ES DU MONT GAILLARD une amende de 20€ pour envoi de la feuille d'arbitrage hors délai.

La commission inflige à ES DU MONT GAILLARD une amende de 30€ pour non utilisation de la FMI.

Poule C**Match n° 54011883 : NEUVILLE AC (21) / FC LA VARENNE (21)**

La commission inflige à NEUVILLE AC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc et en tant que délégué).

U18 D2**Poule A****Match n° 54012948 : ESM GONFREVILLE ORCHER 23 / AS ST ADRESSE BUT 21**

Réserve confirmée de AS ST ADRESSE BUT par mail le 26/10/2025 à 11h25

Le dossier est transmis à la commission Départementale des Règlements et Contentieux du DFSM.

Match n° 54012951 : LE HAVRE FC 2012 . 21 / AS DE MONTIVILLIERS 21

La commission inflige à LE HAVRE FC 2012 une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

(absence de délégué).

Match n°54012952 : ESPC ST GILLES ETAINHUS 21 / OH TREFILERIE NEIGES 21

Suite à un arrêté municipal de la commune d' ETAINHUS

La rencontre est reportée à une date ultérieure

Poule B

Match n°54013201 : ESPC ST GILLES ETAINHUS 22 / GRPT ST AUBIN VIGOR 21

Suite à un arrêté municipal de la commune de ST GILLES DE LA NEUVILLE

La rencontre est reportée à une date ultérieure

Poule D

RAS

U15 D1

Poule A

Match n° 54014253 : OLYMPIA'CAUX FOOTBAL (1) / SOLIDARITE S GOURNAY (1)

La commission inflige à OLYMPIA'CAUX FOOTBALL une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc et en tant que délégué).

COUPE DU DFSM U18

1ER TOUR : matchs joués le samedi 11 octobre 2025

Match n° : 54989157 : FC GRUCHET LE VALASSE 21 / ESPC ST GILLES ETAINHUS 21

Forfait déclaré de FC GRUCHET LE VALASSE 21 par mail du 10 octobre 2025 à 09h28

La commission jugeant en 1ère instance :

Donne match perdu par forfait déclaré à FC GRUCHET LE VALASSE 21 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier ESPC ST GILLES ETAINHUS 21 sur le score de 3 buts à 0.

La commission qualifie ESPC ST GILLES ETAINHUS 21 pour le deuxième tour

La commission inflige à FC GRUCHET LE VALASSE une amende de 80€ pour forfait déclaré en application des droits de pénalité du DFSM.

Match n° 54889173 : FC BONSECOURS ST LEGER 21 / RC DE ROUEN 21

Forfait général de RC DE ROUEN 21 du 4/10/2025

La commission qualifie FC BONSECOURS ST LEGER 21 pour le deuxième tour.

Match n° 54989162 : GAINNEVILLE AC 21 / US GODERVILLAISE 21

La commission inflige à GAINNEVILLE AC une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI.

La commission inflige à GAINNEVILLE AC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence numéro du match).

Match n° 54989163 : RC DU PORT DU HAVRE 21 / US EPOUVILLE 22

La commission inflige à US EPOUVILLE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence licence assistant 2).

Match n° 54989172 : FC TOURVILLE LA RIVIERE 21 / MAURICE.HOUAPP.MALAUNAY 21

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

La commission inflige à FC TOURVILLE LA RIVIERE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence licence assistant 1).

Match n° 54989174 : GCO BIHORELLAIS 21 / FC ROUEN 1899 22

La commission inflige à GCO BIHORELLAIS une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence licence assistant 1).

Match n° 54989176 : US ST JACQUES DE DARNETAL 21 / O PAVILLAIS 22

La commission inflige à O PAVILLAIS une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence licence assistant 2).

Match n° 54989253 : ENT ALBATRE-OURVILLE 21 / FC BARENTINOIS 21

La commission inflige à ENT ALBATRE-OURVILLE une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI.

COUPE DU DISTRICT DE SEINE MARITIME U18

2ème TOUR : 64 ÉQUIPES QUALIFIÉES

1	US DE BOLBEC	21	D1	GA
2	ESM GONFREVILLE LORCHER	22	D1	GA
3	SOLIDARITE S GOURNAY EN CAUX	21	D1	GA
4	SC OCTEVILLE SUR MER	21	D1	GA
5	USF FECAMP	21	D1	GA
6	A.C. ST ROMAIN DE COLBOSC	21	D1	GA
7	US LILLEBONNE	22	D1	GA
8	ES DU MONT GAILLARD	22	D1	GA
9	OLYMPIA CAUX FOOTBALL	22	D1	GA
10	GRAND QUEVILLY FC	21	D1	GB
11	MONT ST AIGNAN FC	21	D1	GB
12	ST AUBIN FC	21	D1	GB
13	FC ST ETIENNE DU ROUVRAY	21	D1	GB
14	AL DEVILLE MAROMME	22	D1	GB
15	ROUEN SAPIN FC	21	D1	GB
16	STADE DE SOTTEVILLE CC	21	D1	GB
17	GRPT EFECOCSP	22	D1	GB
18	CANTELEU FC	21	D1	GB
19	CMS OISSEL	22	D1	GB
20	FC LE TRAIT DUCLAIR	21	D1	GC
21	US LUNERAYSIENNE	21	D1	GC
22	FALAISE DU TALOU	21	D1	GC
23	CANY FC	21	D1	GC
24	ENT MOTTEVILLE CROIX MARE	21	D1	GC
25	F DE LA BOUCLE DE SEINE	21	D1	GC
26	FC LA VARENNE	21	D1	GC

Courriel : district@dfsdfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

27	GRPT US CRIEL-EU FC 21	D1 GC
28	O PAVILLAIS 22	D1 GC
29	NEUVILLE AC 21	D1 GC
30	AS DE MONTIVILLIERS 21	D2 GA
31	ESPC ST GILLES ETAINHUS 21	D2 GA
32	AS ST ADRESSE BUT 21	D2 GA
33	CS SERV MUNICIPAUX LE HAVRE 22	D2 GA
34	LE HAVRE FC 2012 21	D2 GA
35	OH TREFILERIE-NEIGES 21	D2 GA
36	US GODERVILLE 21	D2 GB
37	ENT ESI ST ANTOINE- TANCARVILLE 21	D2 GB
38	US DES FALAISES 21	D2 GB
39	US EPOUVILLE 22	D2 GB
40	ENT AS COTE D ALBATRE-OURVILLE 21	D2 GC
41	AS SASSETOT THEROULDEVILLE 21	D2 GC
42	US DOUDEVILLE 21	D2 GC
43	YERVILLE FC 21	D2 GD
44	FC TOTES 21	D2 GD
45	FC DU NORD OUEST 21	D2 GD
46	FC FREVILLE BO SIVOM 21	D2 GD
47	FC OFFRANVILLAIS 22	D2 GE
48	ENT CANTON ARGUEUIL -GOURNAY EN BRAY 21	D2 GE
49	ES. JANVALAISE 21	D2 GE
50	US NORMANDE 76 21	D2 GE
51	AS MESNIEROISE 21	D2 GE
52	AS5V 21	D2 GF
53	GRPT MOULIN ECALLES 21	D2 GF
54	FC TOURVILLE LA RIVIERE 21	D2 GG
55	S DE GRAND QUEVILLY 21	D2 GG
56	MAISON QUARTIER GRIEU 21	D2 GG
57	US MESNIL ESNARD FRANQ 22	D2 GG
58	AS LONDRAISE 21	D2 GG
59	FC ROUEN 1899 22	D2 GH
60	SC PETIT COURONNE 21	D2 GH
61	O DE DARNETAL 21	D2 GH
62	AMS MADRILLET CHATEAU BLANC 21	D2 GH
63	FC BONSECOURS S LEGER 21	D2 GH
64	PLAT QUINCAMPOIS FC 21	D2 GH

TIRAGE AU SORT COUPE DU DFSM U18

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Tirage au sort du deuxième tour après répartition en zones géographiques.

Les rencontres sont programmées le samedi 13 décembre 2025 (matchs pouvant être avancés et joués en semaine avec l'accord des deux clubs).

En cas de terrain impraticable la rencontre sera systématiquement inversée.

FC OFFRANVILLAIS 22 / AS MESNIEROISE 21
ENT CANTON ARGUEUIL -GOURNAY EN BRAY 21 / FC FREVILLE BO SIVOM 21
NEUVILLE AC 21 / ES. JANVALAISE 21
O PAVILLAIS 22 / FC LA VARENNE 21
US DOUDEVILLAISE 21 / FC TOTES 21
AS SASSETOT THEROULDEVILLE 21 / FC LE TRAIT DUCLAIR 21
CANY FC 21 / ENT AS COTE D'ALBATRE-OURVILLE 21
GRPT EFECOCSP 22 / MAISON QUARTIER GRIEU 21
CMS OISSEL 22 / STADE DE SOTTEVILLE CC 21
ROUEN SAPIN FC 21 / AS5V 21
FC DU NORD OUEST 21 / AL DEVILLE MAROMME 22
FC ROUEN 1899 22 / S DE GRAND QUEVILLY 21
US MESNIL ESNARD FRANQ 22 / CANTELEU FC 21
US EPOUVILLE 22 / SOLIDARITE S GOURNAY EN CAUX 21
US DES FALAISES 21 / ESM GONFREVILLE L'ORCHER 22
OH TREFILERIE-NEIGES 21 / ES DU MONT GAILLARD 22
ESPC ST GILLES ETAINHUS 21 / ENT ESI ST ANTOINE-TANCARVILLE 21
SC OCTEVILLE SUR MER 21 / US DE BOLBEC 21
US GODERVILLAISE 21 / US LILLEBONNAISE 22

Tirage au sort du deuxième tour après répartition en zones géographiques.

Pour les équipes qualifiées au troisième tour de la coupe de Normandie U18 se déroulant le 13 décembre 2025.
les rencontres sont programmés le samedi 20 décembre 2025 (matchs pouvant être avancés et joués en semaine avec l'accord des deux clubs).

En cas de terrain impraticable la rencontre sera systématiquement inversée.

En bleu les clubs qualifiés en coupe de Normandie

US NORMANDE 76 21 / **FALAISE DU TALOU 21**
GRPT CRIEL-EU FC 21 / **US LUNERAYSIENNE 21**
USF FECAMP 21 / **E MOTTEVILLE X MARE 21**
YERVILLE FC 21 / **F BOUCLE DE SEINE 21**
ST AUBIN FC 21 / **FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 21**
GRAND QUEVILLY FC 21 / PLAT QUINCAMPOIS FC 21
GRPT MOULIN ECALLES 21 / FC TOURVILLE LA RIVIERE 21
SC PETIT COURONNE 21 / **AS MADRILLET CHATEAU BLANC 21**
O DE DARNETAL 21 / MONT ST AIGNAN FC 21
AS LONDAISE 21 / FC BONSECOURS S LEGER 21
OLYMPIA CAUX FOOTBALL 22 / AS ST ADRESSE BUT 21
AC ST ROMAIN DE COLBOSC 21 / CS SERV MUNICIPAUX LE HAVRE 22
AS DE MONTIVILLIERS 21 / LE HAVRE FC 2012 21

Courriel : district@dfsma.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

COUPE DU DFSM U15

1ER TOUR : matchs joués le samedi 11 octobre 2025

Match n° 54989467 : HAVRE AC 2 / RC NORMAND 1

La commission inflige à HAVRE AC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence délégué).

Match n° 54989471 : CS GRAVENCHON 1 / AS DE MONTIVILLIERS 2

La commission inflige à CS GRAVENCHON une amende de 20€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence délégué + numéro de licence arbitre central).

La commission inflige à AS DE MONTIVILLIERS une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence numéro de licence arbitre assistant 2).

Match n° 54989472 : SC FRILEUSE 1 / OH TREFILERIE-NEIGES 1

La commission inflige à OH TREFILERIE-NEIGES une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence dirigeant).

Match n° 54989473 : ENT OURVILLE - ALBATRE 1 / ISNEAUVILLE FC 2

La commission inflige à ISNEAUVILLE FC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence numéro de licence arbitre assistant 2).

Match n° 54989474 : ENT LOUV-USAT 1 / STADE VALERIQUAIS 1

La commission inflige à ENT LOUV-USAT une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence délégué).

Match n° 54989477 : O DE DARNETAL 1 / FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 1

La commission inflige à FC ST ETIENNE DU ROUVRAY une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence numéro de licence arbitre assistant 2).

Match n° 54989478 : AL DEVILLE MAROMME 2 / REUNIONNAIS FC 1

La commission inflige à AL DEVILLE MAROMME une amende de 20€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence numéro de licence arbitre assistant 1 + absence numéro de licence du délégué).

Match n° 54989480 : GRAND COURONNE FC 1 / PLATEAU DE QUINCAMPOIS FC 1

La commission inflige à GRAND COURONNE FC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence numéro de licence arbitre assistant 1).

La commission inflige à PLATEAU DE QUINCAMPOIS FC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence numéro de licence arbitre assistant 2).

Match n° 54989481 : FC TOURVILLE LA RIVIERE 1 / A ROUENNAISE DE FOOT 1

La commission inflige à FC TOURVILLE LA RIVIERE une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI.

La commission inflige à FC TOURVILLE LA RIVIERE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence numéro du match).

La commission inflige à A ROUENNAISE DE FOOT une amende de 20€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence dirigeant + absence arbitre assistant 2).

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Match n° 54989482 : G-ELBEUF-CLEON-CAUDEBEC 2 / AS LONDRAISE 2

La commission inflige à G-ELBEUF-CLEON-CAUDEBEC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence délégué).

Match n° 54989483 : CMS OISSEL 2 / QUEVILLY ROUEN METROPOLE 2

Forfait non déclaré de QUEVILLY ROUEN METROPOLE 2

La commission jugeant en 1ère instance :

Donne match perdu par forfait non déclaré à QUEVILLY ROUEN METROPOLE 2 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier CMS OISSEL 2 sur le score de 3 buts à 0.

La commission qualifie CMS OISSEL 2 pour le deuxième tour

La commission inflige à QUEVILLY ROUEN METROPOLE une amende de 105€ pour forfait non déclaré en application des droits de pénalité du DFSM.

Match n° 54989485 : FC BONSECOURS ST LEGER 1 / ROUEN SAPINS FC 2

La commission inflige à FC BONSECOURS ST LEGER une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence délégué).

Match n° 54989486 : MAURICE-HOUPP-MALAUN 1 / AS5V 1

La commission inflige à MAURICE-HOUPP-MALAUN une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence délégué).

Match n° 54989487 : FUSC BOISGUILLAUME 2 / CANTELEU FC 1

La commission inflige à FUSC BOISGUILLAUME une amende de 30€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence numéro de licence arbitre central + absence numéro de licence arbitre assistant 1 + absence numéro de licence du délégué).

Match n° 54989489 : AS ST PIERRE DE VARENGEVILLE 1 / ENT AUMALE – ACBE 1

Forfait déclaré de AS ST PIERRE DE VARENGEVILLE 1 par mail du 10 octobre 2025 à 12h21

La commission jugeant en 1ère instance :

Donne match perdu par forfait déclaré à AS ST PIERRE DE VARENGEVILLE 1 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier ENT AUMALE – ACBE 1 sur le score de 3 buts à 0.

La commission qualifie ENT AUMALE – ACBE 1 pour le deuxième tour

La commission inflige à AS ST PIERRE DE VARENGEVILLE 1 une amende de 70€ pour forfait déclaré en application des droits de pénalité du DFSM.

Match n° 54989493 : ENT AJC-AUFFAY 1 / FC LA VARENNE 1

La commission inflige à ENT AJC-AUFFAY une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence numéro de licence arbitre assistant 1).

Match n° 54989494 : FC DIEPPE 2 / FC TOTES 1

La commission inflige à FC DIEPPE une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI.

La commission inflige à FC DIEPPE une amende de 20€ pour envoi hors délai de la feuille de match .

COUPE DU DISTRICT DE SEINE MARITIME U15**2EME TOUR : 64 ÉQUIPES QUALIFIÉES ; matchs programmés le 13 décembre 2025**

1 CS GRAVENCHON 1

D1 GA

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

2	AS FAUVILLAISE 1	D1 GA
3	ES DU MONT GAILLARD 1	D1 GA
4	USF FECAMP 1	D1 GA
5	US DE BOLBEC 1	D1 GA
6	OLYMPIA CAUX FOOTBALL 1	D1 GA
7	US LILLEBONNAISE 1	D1 GA
8	OCTEVILLE SUR MER 1	D1 GA
9	SOLIDARITE S GOURNAY EN CAUX 1	D1 GA
10	CS SERV MUNICIPAUX LE HAVRE 2	D1 GA
11	GRPT EFECOCSP 2	D1 GB
12	US MESNIL ESNARD FRANQ 2	D1 GB
13	GRAND QUEVILLY FC 1	D1 GB
14	AMS MADRILLET CHATEAU BLANC 1	D1 GB
15	O DE DARNETAL 1	D1 GB
16	GCO BIHORELLAIS 1	D1 GB
17	SC PETIT COURONNE 1	D1 GB
18	US DE GRAMMONT 1	D1 GB
19	FUSC BOISGUILLAUME 2	D1 GB
20	US LUNERAYSIENNE 1	D1 GC
21	FALAISE DU TALOU 1	D1 GC
22	O PAVILLAIS 1	D1 GC
23	US DOUDEVILLIAISE 1	D1 GC
24	YERVILLE FC 1	D1 GC
25	GRPT US CRIEL-EU FC 1	D1 GC
26	AL DEVILLE MAROMME 2	D1 GC
27	CANY FC 1	D1 GC
28	FC NEUFCHATEL EN BRAY 1	D1 GC
29	RC DU PORT DU HAVRE 1	D2 GA
30	A.C. ST ROMAIN DE COLBOSC 1	D2 GA
31	LE HAVRE AC 2	D2 GA
32	SAFRAN NDIE SPORTS 1	D2 GB
33	SC FRILEUSE 1	D2 GB
34	US ST THOMAS 1	D2 GB
35	US EPOUVILLE 1	D2 GB
36	US DES FALAISES 1	D2 GC
37	FC GRUCHET LE VALASSE 1	D2 GC
38	US GODERVILLAISE 1	D2 GC
39	ESPC ST GILLES ETAINHUS 1	D2 GC
40	ENT OURVILLE -COTE ALBATRE 1	D2 GD
41	AS SASSETOT THEROULDEVILLE 1	D2 GD
42	STADE VALERIQUAIS 1	D2 GD
43	AS VALLEE DU DUN 1	D2 GD

44	FC LE TRAIT DUCLAIR	1	D2	GE
45	F BOUCLE DE SEINE	1	D2	GE
46	AS CANTON D ARGEUIL	1	D2	GF
47	PLAT QUINCAMPOIX FC	1	D2	GF
48	MONT ST AIGNAN FC	1	D2	GF
49	FC OFFRANVILLAIS	1	D2	GG
50	FC DIEPPE	2	D2	GG
51	ES JANVALAISE	1	D2	GG
52	NEUVILLE AC	1	D2	GG
53	ENT AS MESNIEROISE - USL	1	D2	GG
54	US NORMANDE 76	1	D2	GG
55	ENT AUMALOISE – ACBE	1	D2	GG
56	ENT AJ CAULLE BOSC HARD - AUFFAY	1	D2	GH
57	SMFCHM 21 (ST MAURICE-HOUPEVILLE-MALAUNAY)	1	D2	GH
58	CMS OISSEL	2	D2	GI
59	ST AUBIN FC	1	D2	GI
60	STADE DE SOTTEVILLE CC	1	D2	GI
61	S DE GRAND QUEVILLY	1	D2	GI
62	MAISON DE QUARTIER GRIEU	1	D2	GI
63	FC TOURVILLE LA RIVIERE	1	D2	GI
64	FC BONSECOURS ST LEGER	1	D2	GJ

TIRAGE AU SORT COUPE DU DFSM U15

Tirage au sort après répartition en zones géographiques , matchs programmés le samedi 13 décembre 2025

En cas de terrain impraticable la rencontre sera systématiquement inversée.

AMS MADRILLET CHATEAU BLANC 1 / GRPT EFECOCSP 2
 FC TOURVILLE LA RIVIERE 1 / US MESNIL ESNARD FRANQ 2
 AL DEVILLE MAROMME 2 / ST AUBIN FC 1
 SMFCHM 21 (ST MAURICE-HOUPEVILLE-MALAUNAY) 1 / CMS OISSEL 2
 MONT ST AIGNAN FC 1 / FC BONSECOURS ST LEGER 1
 PLAT QUINCAMPOIX FC 1 / O DE DARNETAL 1
 S DE GRAND QUEVILLY 1 / FUSC BOISGUILLAUME 2
 ENT AUMALOISE – ACBE 1 / FC NEUFCHATEL EN BRAY 1
 US LUNERAYSIENNE 1 / O PAVILLAIS 1
 FC DIEPPE 2 / AS CANTON D ARGEUIL 1
 ENT AJ CAULLE BOSC HARD - AUFFAY 1 / FC OFFRANVILLAIS 1
 ES JANVALAISE 1 / GRPT US CRIEL-EU FC 1
 FALAISE DU TALOU 1 / US NORMANDE 76 1
 SOLIDARITE S GOURNAY EN CAUX 1 / US GODERVILLAISE 1
 ES DU MONT GAILLARD 1 / SC FRILEUSE 1

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

FC GRUCHET LE VALASSE 1 / US DES FALAISES 1
LE HAVRE AC 2 / A.C. ST ROMAIN DE COLBOSC 1
SAFRAN NDIE SPORTS 1 / US ST THOMAS 1
US LILLEBONNAISE 1 / CANY FC 1
FC LE TRAIT DUCLAIR 1 / YERVILLE FC 1
AS FAUVILLAISE 1 / CS GRAVENCHON 1
STADE VALERIQUAIS 1 / ENT OURVILLE -COTE ALBATRE 1
AS VALLEE DU DUN 1 / AS SASSETOT THEROULDEVILLE 1
F BOUCLE DE SEINE 1 / US DOUDEVILLIAISE 1

Tirage au sort du deuxième tour après répartition en zones géographiques.

Pour les équipes qualifiées au troisième tour de la coupe de Normandie U15 se déroulant le 13 décembre 2025.
les rencontres sont programmés le samedi 20 décembre 2025 (matchs pouvant être avancés et joués en semaine avec l'accord des deux clubs).

En cas de terrain impraticable la rencontre sera systématiquement inversée.

En bleu les clubs qualifiés en coupe de Normandie

STADE DE SOTTEVILLE CC 1 / GCO BIHORELLAIS 1
MAISON DE QUARTIER GRIEU 1 / GRAND QUEVILLY FC 1
CS SERV MUNICIPAUX LE HAVRE 2 / USF FECAMP 1
RC DU PORT DU HAVRE 1 / US EPOUVILLE 1
OCTEVILLE SUR MER 1 / ESPC ST GILLES ETAINHUS 1
US DE BOLBEC 1 / OLYMPIA CAUX FOOTBALL 1
US DE GRAMMONT 1 / SC PETIT COURONNE 1
ENT AS MESNIEROISE - USL 1 / NEUVILLE AC 1

La prochaine réunion est prévue le mardi 25 novembre 2025 à 17h30 à ETOUTEVILLE

Le Président de la Commission

Jean LIBERGE

Le Secrétaire

Thierry BLONDEL

Courriel : district@dfsm.fff.fr
Téléphone : 02.76.52.81.72
Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot